

SPARADRAP

LE JOURNAL QUI PANSE !



Journal SUD-Rail du CHSCT de l'UO Circulation de St Cloud



EDITO

Le jeudi 9 mars 2017 a eu lieu la réunion du CHSCT. Vos membres ont fait le bilan de cette année 2016 et ont fait part de leur désaccord quand aux chiffres donné pour le bilan. Nous avons aussi regretté la non réalisation de plusieurs formations liés à la sécurité du personnel, à la gestion des conflits, aux risques alcool et à la formation SST. Mais nous avons aussi souligné qu'une majorité des travaux prévu au programme ont été réalisée mais que d'autres inscrits ont été reportés par absence de devis ou par manque d'intervention des entreprises internes à la SNCF. Nous déplorons les délais trop long entre les devis, le financement et la réalisation. Espérons faire mieux au sujet des travaux pour 2017.

Au sujet des effectifs, nous avons pu constater malheureusement que 5 postes étaient vacants sur l'UO, sans compter les autres départs prévus et aussi les remplacements des ATTS et des agents qui ont brillamment réussi les pré-requis de TTMV en septembre. On comprend mieux pourquoi la réserve est surutilisée ces derniers temps, pour ne pas dire depuis un temps certains. Sans oublier les ATTOP utilisés en roulement, sur des postes de qualification C et qui ne seront pas notés cette année. (Voir article page 2).

2017, tiercé gagnant dans l'ordre : le départ du président du CHSCT (DUO), le déménagement du CFCF de Viroflay rive gauche à Nanterre et le déménagement du siège de l'UO à Asnières vraisemblablement.

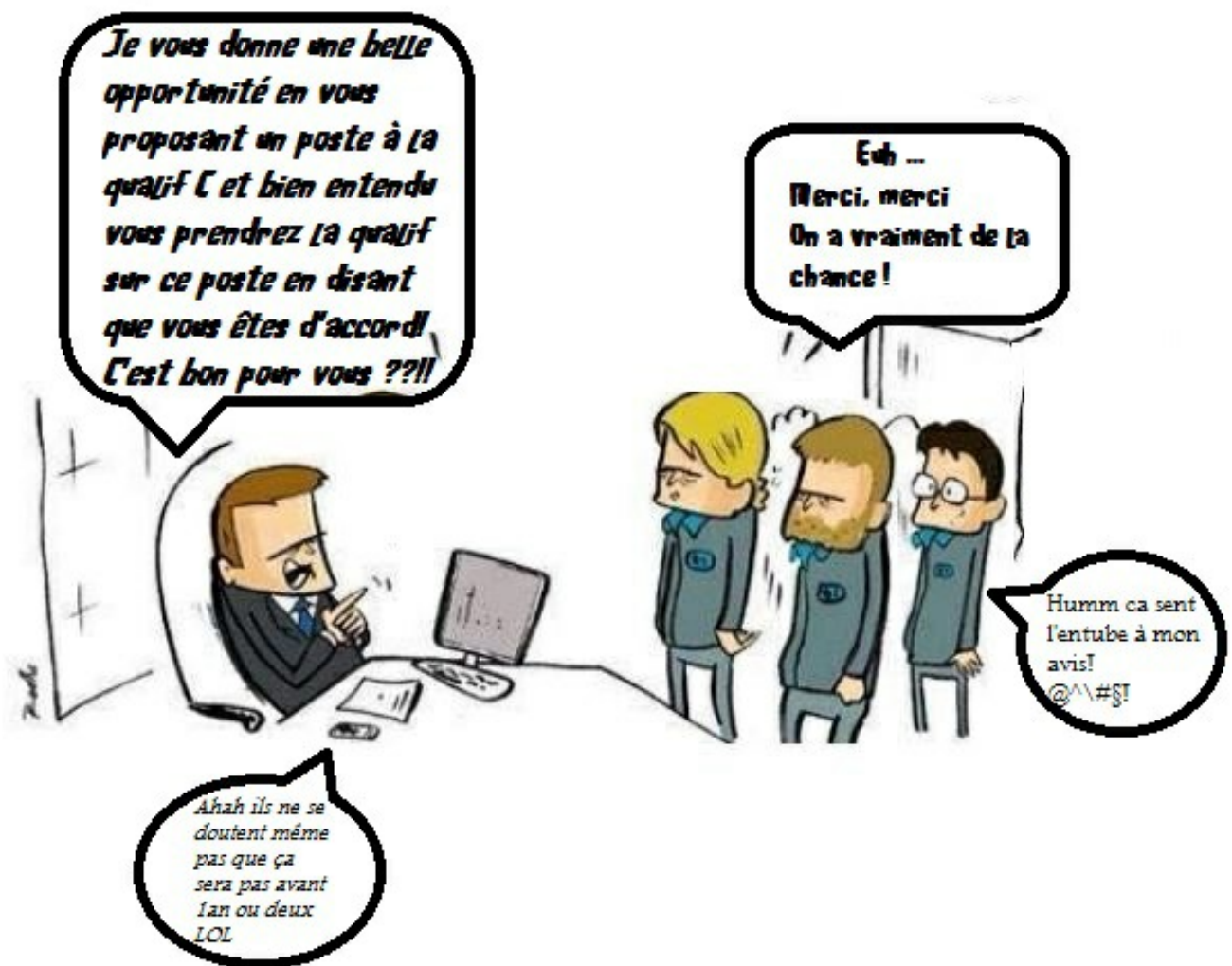
Une des priorité du CHSCT sera d'être attentif aux sujets des travaux de la gare de Viroflay Rive Droite concernant les conditions de travail des cheminots. Un sujet important, l'état des pistes et itinéraires, vos membres CHSCT seront systématiquement associés aux tournées prévu par les DPX et nous n'hésiterons pas à mettre des droits d'alerte si l'état de ces pistes le nécessite.

N'hésitez pas ! Ayez le reflexe CHSCT ! Prevenez vos délégués afin que nous puissions intervenir auprès de la direction rapidement.

L'arnacoeur

Pour combler les postes de qualification C, la direction doit proposer des agents de la qualification B. Or cette année ils ne sont que 49 à pouvoir prétendre à la qualification supérieure. Alors afin d'augmenter le pourcentage d'agents proposables, le DUO de St Cloud propose aux attachés opérateur de tenir un poste de qualification C, six mois avant les notations afin de les proposer à ces dernières. Bien que pas très réglementaire, les membres du CHSCT avaient accepté ce principe or depuis quelque mois, le président du CHSCT propose le même deal mais en évitant de préciser que les ATT OP ne seront que proposés dans 1 an et demi voir 2 ans et demi. Alors là nous ne sommes pas d'accord. Car il y a tromperie et cela déroge de manière conséquente au déroulement de carrière des attachés opérateur. Voilà où se trouve l'arnaque. Donc la prochaine fois que le DUO vous propose de prendre un poste de qualification C en qualité d'ATT OP n'oubliez pas de lui demander à quelle date il vous proposera à la qualification supérieure et n'hésitez pas à refuser si le délai n'est pas dans les six mois avant la fin de votre cursus d'attaché opérateur.

L'ARNACOEUR



Travaux sur l'UO de St Cloud

Sur l'année 2016, pas mal de travaux ont été réalisés par le CHSCT

- Le poste 1 de la garene a vu arriver un bungalow pour le nouveau local graisse, le goudronnage du parking, la remise en peinture du poste, la pose de double vitrage, la motorisation du parking, la pose d'une plaque de protection sur la porte d'entrée.
- La Défense a été doté de détecteurs de présence dans le couloir.
- Garches : la réfection du plan de travail, l'ergonomie du poste a été revu et un visiophone a été installé.
- Dotation de sac à dos pour les agents de réserve.
- Rachat de pompes à graisse avec un suivi des pompes pour leur renouvellement ainsi que l'arrivée d'un nouveau grattoir. Chaque local graisse est doté d'une pompe de réserve.
- St Nom : remise en état du plancher technique.
- Marly : un visiophone a été installé mais toujours en attente d'un réglage de la caméra.
- Bécon : Mise en place de stores et de détecteurs de présence dans le SAS et la cuisine.

Sur l'année 2017, à venir :

- Installation d'une clim à viroflay.
- Insertion des platines dans le bâti PRS à la garene.
- St Cloud : découpe bâti PRS, optimisation du câblage, réfection du plancher technique et création d'un coin cuisine.
- Bécon : remplacement de la canalisation de la cuisine, changement du double vitrage, mise en place des préconisations de l'ergonome et optimisation des câblages.
- Marly : Réfection de la climatisation du bureau du DPX et mise en place d'un renvoi d'appel dans la cuisine.
- La défense : remplacement des convecteurs et réfection de la cuisine.
- Versailles : réfection de la cuisine.



DEFINITION :

Danger grave : Danger susceptible de se matérialiser par un accident...

Danger imminent : Danger susceptible de se matérialiser brutalement dans un délai rapproché...

Droit de retrait

Les dispositions des articles L. 4131-1 à 4 et L. 4132-1 à 5 du Code du Travail relatives aux situations de travail présentant un danger grave et imminent sont applicables à la SNCF en tenant compte des précisions complémentaires exposées ci-après :

L'existence d'un danger grave et imminent est une condition d'exercice du droit d'alerte et de retrait. Cette notion doit être précisée autant que possible, car elle est une source évidente de contestation.

Elle doit être perçue d'une manière objective, le plus souvent : **existe-t-il un danger grave et imminent ?** Mais elle doit parfois être perçue de manière subjective : **le salarié avait-il un motif raisonnable de se croire menacé par un danger grave et imminent ?**

Le danger est une menace pour la vie ou la santé du salarié, c'est-à-dire une situation de fait en mesure de provoquer un dommage à l'intégrité physique du travailleur. Ce danger doit être grave et non simplement léger. Est grave ce qui est susceptible de conséquences fâcheuses, de suites sérieuses, dangereuses. L'imminence évoque la survenance d'un événement, dans un avenir très proche, dans très peu de temps.

(La dégradation accidentelle des conditions de travail ne peut justifier l'exercice du droit de retrait par un salarié, en l'absence de danger grave et imminent.)

A noter :

1°) Un salarié qui se retire d'une situation de travail dont il pense qu'elle représente un danger grave et imminent ne doit plus confirmer par écrit le motif qui l'a conduit à se retirer.

2°) Un agent ne peut, de sa propre initiative, se retirer d'une situation de travail présentant un danger grave et imminent qu'après avoir pris les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des circulations.

3°) Aucune sanction, aucune retenue sur salaire ne peut être prise à l'encontre d'un salarié ou d'un groupe de salariés qui se sont retirés d'une situation de travail donc ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou pour la santé de chacun d'eux.

MARCHE A SUIVRE POUR EXERCER UN DROIT DE RETRAIT :

I°) Je dois m'assurer qu'il n'y a pas de danger pour les collègues, les clients et les circulations ;

II°) J'informe immédiatement le Directeur d'Etablissement ou son représentant dans le secteur concerné ;

III°) J'avise ou je demande qu'un membre du CHS/CT soit avisé.

Viroflay : des travaux ça dure ça dure !!!

Comme vous avez dû le constater, les travaux de la gare de Viroflay ont pris du retard, suite à un blocage juridique avec le voisinage quant au sujet de la construction du local maître-chien, sur l'emplacement actuel de notre parking. En attendant que cela se règle, la partie BV devait être attaquée mais il y a de l'eau dans les murs (décidemment) et c'est en phase de diagnostic. Les travaux ne débuteront pas tant qu'ils n'auront pas trouvé l'origine de cette fuite.

Alors un peu de répit pour vous cher(e)s collègues.

Quoiqu'il en soit, vos délégués CHSCT SUD-Rail seront vigilants quant au maintien de vos conditions de travail. N'hésitez pas à nous alerter dès le début des travaux si vous rencontrez des problèmes ou si vos conditions de travail se dégradent. D'ailleurs tous les agents travaillant au PRCI de Viroflay y compris les agents de réserve devant y intervenir, ont dû être doté de bouchons d'oreille individuel. Si ce n'est pas le cas rapprochez-vous de vos délégués CHSCT. Sachez aussi ne pas vous mettre en danger physiquement ou psychologiquement et avisez-nous pour que nous puissions intervenir.

Évolution de la visite médicale de santé au travail

Tout travailleur bénéficie d'un suivi individuel de son état de santé. Les agents de l'EIC exercent des tâches essentielles de sécurité, qui sont des risques particuliers pour leur santé, leur sécurité, pour leurs collègues ou tiers évoluant dans l'environnement de travail. Ainsi les conséquences en matière de suivi médical renforcé depuis le 1^{er} janvier 2017 amène les agents à avoir :

Une visite médicale avec le médecin du travail tous les deux ans, même les agents en 3X8, cette périodicité peut être inférieure à ce délai suivant l'état de santé de l'agent, ses conditions de travail ou l'environnement de travail.

À partir du 15 avril 2017, les agents devront venir à jeûn et auront systématiquement un bilan sanguin et la recherche de produits psychotropes lors de cette visite. Dans le cas où l'agent à réaliser dans les quatre mois précédent la Visite Médicale d'Aptitude Sécurité. Ils pourront être exempté d'examen biologique et urinaire en apportant les résultats de la VMAS.



LE CFCF DE VIROFLAY REJOINT CELUI DE NANTERRE

Suite à une opération immobilière et la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la gare de Viroflay RG. Le centre de formation va être détruit. L'organisation actuelle du CFCF de Viroflay comprend 13 postes dédiés à la formation et pour celui de Nanterre, 21 postes. Une nouvelle organisation au CFCF de Nanterre comprendra 34 postes (1 RUF, 1 RUF adjoint, 2 assistants logistique et 30 formateurs). Le centre disposera de 21 salles de formation. Les agents des EIC de Paris St Lazare, Paris Rive gauche, Paris Sud-Est Nord pas de calais et Normandie seront rattachés au CFCF de Nanterre. Huit agents du CFCF de Viroflay ne désirent pas aller à Nanterre, cinq ont déjà leurs futurs postes. Sur les 5 agents qui partent à Nanterre deux partiront en retraite au 1^{er} trimestre 2018.

Les garanties individuelles du RH 910 (accord mobilité) seront appliquées.

La fermeture du CFCF est prévue pour le 15 décembre 2017.

Les représentants du CHSCT ont fait remarquer au président qu'en aucun cas il avait été évalué les allongements de parcours pour les EIC de PRG, PSE et Normandie, ce qui allait inévitablement mettre un frein à l'accès à la formation car des agents qui viennent d'Auxerre, de Cherbourg ou Connerré vont voir leur temps de parcours rallongé, ce qui ne met pas les agents dans les meilleures conditions d'apprentissage.

Après Marseille, c'est au tour de Viroflay de voir son centre de formation disparaître. Après la direction se vante de vouloir améliorer et mettre l'accent sur les formations.

Qui sera le prochain ????



JUSTICE POUR ÉDOUARD, MILITANT TOMBÉ SOUS LES COUPS DE LA RÉPRESSION SYNDICALE!

Notre collègue, ami, militant et délégué syndical SUD-Rail Édouard s'est donné la mort dans la soirée de vendredi dernier après des mois et des années de harcèlement de ses dirigeants, avec la complicité de toute la direction. A SUD-Rail, nous ne laisserons pas les responsables de la direction impunis et nous ne lâcherons rien pour que les responsables de ce drame soient traduits devant les tribunaux et que la responsabilité de l'entreprise soit reconnue!

VOS REPRESENTANTS SUD-RAIL AU CHSCT DE ST CLOUD

AFER INDIANA

RESERVE UO ST CLOUD

HODENT ARNAUD

BECON LES BRUYERES

BOSCHER GERARD

RESERVE UO ST CLOUD